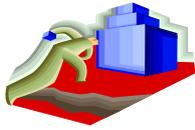




*Organisation internationale des Bois Tropicaux*



*ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET AUTO-GOUVERNANCE AU MALI  
ADAM*

;

- **INTITULE** : Rapport d'achèvement du projet
- **GOVERNEMENT HOTE** : République du Mali
- **NOM DE L'AGENCE D'EXECUTION** :  
Association pour le Développement et l'Auto gouvernance  
au Mali ONG ADAM

**Type de rapport et numéro original** : Rapport d'achèvement

**Période couverte par le rapport** : du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 juin 2015.

**Intitulé du projet** : Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région de Ségou Mali.

**Numéro du projet** : TFL-SPD -038/13Rev3 (M)

**Gouvernement hôte** : République du Mali

**Nom de l'Agence d'Exécution** : Association pour le Développement et l'Auto-gouvernance au MALI (ADAM).

**Date de lancement** : 17 juin 2014

**Cout du projet en USD** : 178 893 USD

**Durée du projet en mois** : 12 mois

**Type de rapport** : Rapport d'achèvement

**Lieu et date de production du rapport** : Ségou, le 15 juillet 2015

**Personnel technique et scientifique du projet** :

**Noms du coordonnateur du projet et des membres du personnel principal**

- **Fanséri BOUARE**, Coordinateur désigné par l'Association, est responsable du projet  
Tel 66726875, email [bouarefanse@yahoo.fr](mailto:bouarefanse@yahoo.fr), [adam@afribone.net.ml](mailto:adam@afribone.net.ml) BP 508 Ségou Mali
- Mohamed B Comptable,
- Bintou TOURE secrétaire de Direction
- Baba Ousmane KONE Chauffeur

Ce personnel de soutien retenu est utilisé suivant un contrat de durée déterminée avec ADAM association pour accompagner la réalisation du projet..

**Nom de l'Agence d'Exécution** : Association pour le Développement et l'Auto-gouvernance au Mali ADAM

- **Adresse** :, rue 384 , Porte 738 Pélangana Nord SEGOU MALI BP 508
- Tel 212320938 fax 21320938
- Adresse du projet : RN6 , Porte 1649 Pélangana Nord BP 508 tel Fax 21320938

email [adam@afribone.net.ml](mailto:adam@afribone.net.ml)

## *Table des matières*

### **Résumé analytique**

#### **1- Identification du projet**

1.1 Contexte

1.2 Origine et problème

#### **2 - Objectif et stratégie d'exécution du projet**

#### **3 - Performance du projet**

#### **4 - Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés**

#### **5- Bilan et analyse**

#### **6 - Enseignements dégagés**

#### **7- Conclusions et recommandations**

#### **8- Annexes**

Annexe 1 État financier du projet

Annexe 2 État de trésorerie du projet

## Résumé analytique

1.1 L'exploitation et la commercialisation des produits forestiers et particulièrement du bois-énergie constitue un enjeu majeur pour le pays. En effet, la baisse cumulée de la production agricole liée en partie aux déficits pluviométriques, a amené certaines populations rurales à se rabattre sur le commerce du bois pour survivre. Pour cette couche vulnérable de la société, la forêt est la seule ressource qui soit à la portée des plus pauvres.

L'exploitation et la commercialisation du bois sont réglementées par les textes nationaux, mais souffrent de l'application de ces textes, à cause entre autre de la faible capacité d'intervention de l'administration forestière et de l'anarchie autour de cette activité. Ce qui a eu comme conséquence la dégradation continue des ressources forestières. Face à cette situation le gouvernement du Mali a adopté en 2007 une Politique Forestière et une nouvelle législation forestière en 2010 notamment en matière d'exploitation, transport et le commerce du bois pour sa mise œuvre, dans le but d'assurer une gestion durable des ressources forestières du Pays.

L'exploitation anarchique des ressources forestières est une contrainte à la durabilité des formations forestières des terroirs villageois ; liée en partie au manque d'information des acteurs sur les textes relatifs à l'exploitation des ressources forestières. Il est apparu donc nécessaire de mener des actions d'éducation environnementale sur la réglementation, auprès des populations locales qui ignorent son contenu par manque d'information et de sensibilisation et renforcé la gouvernance organisationnelle et institutionnelle des principaux acteurs de la filière bois de la région.

1.2 Le Projet vise à renforcer la gestion , la préservation des ressources forestières locales et améliorer le revu des riverains de ces forêts à travers l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et des échanges commerciaux, du bois provenant des forêts riveraines des villages. L'objectif spécifique du projet est de : Renforcer la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs de la filière bois et la communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois

La méthode d'exécution des activités a consistée à : (i) faire une large information des parties prenantes, (ii) conduire les activités retenues ensemble de commun accord, correspondant au besoin de chacun suivant son rôle ; et suivant un programme élaboré et adopté par toutes les parties, (iii) L'information a été faite par des contacts directs, des messages écrits, et par les radios locales, et permis d'obtenir une large participation des bénéficiaires et de leur implication dans le processus de mise en œuvre du projet. Les activités ont été en conformité avec les activités des partenaires principaux : la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Ségou et la direction Régionale du Développement social,

1.3 Toutes les activités ont été réalisées telle que prévue dans le plan des travaux et suivant le calendrier prévu avec un léger retard dû à la date de démarrage du projet qui a coïncidé avec le début de la saison hivernale, période pendant laquelle les principaux acteurs sont occupé par les travaux champêtre. ( i) 95% de la population régionale ont été sensibilisé , et informée sur les textes forestiers (ii) et 73 membres de 22 organisations professionnelles de bois ont bénéficiés de renforcement de capacité. Le taux global de réalisation des activités par rapport aux prévisions est de 100%. Les apports ont été également mobilisés a hauteur de souhait.

1.4 On note avec satisfaction une amélioration de la situation par rapport au moment de la programmation du projet. Les résultats ont eu comme : (i) **effet** l'atténuation de l'incivisme élevé des populations et renforcer la capacité des acteurs en matière de législation et de réglementation forestière visant la gestion et la préservation des ressources forestières locales. (ii) **Impact**, une amélioration du cadre l'gal de l'exploitation des formations forestières locales conformément à la réglementation forestière ; et une bonne gouvernance dans l'exploitation et le commerce du bois dans la région.

1.5 L'analyse du bilan de la mise en œuvre du projet fait ressortir que des acquis importants ont été obtenus mais dont la consolidation sera nécessaire pour assurer la pérennisation à cause de la fragilité de certains acquis., La pérennisation impliquera l'ensemble des acteurs ,notamment les bénéficiaires directs , les institutions associées à l'exécution : Direction Régionale des Eaux et Forêts ,la Direction Régionale du Développement Social et l' ONG ADAM , chacun en fonction de son rôle et de ses attributions institutionnelles dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le mécanisme de pérennisation de ses acquis sera basé sur :

- *La poursuite de la sensibilisation des acteurs par divers canaux de communication, notamment les radios de proximité partenaires au projet, qui s'engagent à travers des plages d'information sur la législation et la gestion des ressources forestières ; les membres des organisations d'exploitant de bois et aussi l'administration des Eaux et Forêts.*
- *La consolidation du renforcement de capacité des organisations d'exploitant de bois, à travers des appuis techniques, et organisationnels de la part des partenaires institutionnelles. Cette consolidation sera assurée par l'ONG par à une sollicitation de partenaires extérieurs, avec la participation des bénéficiaires de la direction régionale du développement sociale et de la direction régionale des Eaux et Forêts .*
- *L'exploitation de la base de données sur l'exploitation et la commercialisation du bois par l'administration des eaux et Forêts et la diffusion des informations auprès des acteurs intéressés.*

**1.6 Les enseignements dégagés sont :**

- (i) *La participation et l'implication des bénéficiaires directs dans la formulation et l'exécution du projet de manière à prendre en compte de manière suffisante leur besoin est indispensable dans l'atteinte des résultats durables .Les appuis en matière de gouvernance organisationnelle et institutionnelle ont été très déterminants dans les résultats obtenus et correspondent aux besoins du niveau organisationnel et institutionnel au moment de la formulation du projet ; mais d'autres besoins existent qu'il faut prendre en compte pour mieux contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.*
- (ii) *La stratégie de mise en œuvre doit mettre l'accent sur l'approche partenarial avec les structures gouvernementales en facilitant leur participation et implication ainsi que leur engagement en fonction de leur mission sectorielle, afin de faciliter le suivi et la prise en compte des acquis et d'assurer leur pérennité au delà du financement extérieur.*
- (iii) *La nécessité de prévoir des provisions en ressources face aux variations du taux de change des ressources en devis étrangères par rapport à la monnaie locale, afin de faciliter le financement des activités.*

**1.7 Les recommandations sont :**

- 1.** *Impliquer les bénéficiaires directs dans les phases de formulation, de planification et d'exécution du projet afin mieux prendre en compte tous leurs besoins et obtenir leur participation à la mise en œuvre des activités ;*
- 2.** *Mettre l'accent sur l'approche partenarial avec les structures gouvernementales en facilitant leur participation et implication ainsi que leur engagement en fonction de leur mission sectorielle, dans la réalisation des activités, afin de faciliter le suivi et la prise en compte des acquis et d'assurer leur pérennité au delà du financement extérieur.*
- 3.** *Consolider les acquis par un appui dans le domaine de la gouvernance organisationnelle et institutionnelle des organisations professionnelles du bois dans la région dans le cadre du renforcement de législation et la réglementation forestière nationale.*
- 4.** *Diffuser les acquis du projet en matière de conception et de fonctionnement de base de données sur l'exploitation et la commercialisation bois dans les autres régions du pays. ; ainsi que les informations et données en la matière.*

# 1- Identification du projet

## 1.1 Contexte

La région de Ségou couvre 5% du territoire nationale ( soit 65 000 Km<sup>2</sup>). Elle est traversée par la route nationale RN6 d'Est en Ouest sur 450 km et par le fleuve Niger sur 229 km sur lequel est bâti le barrage de Markala et le seuil de Talo sur la rivière Bani un affluent du Niger, faisant de la région le grenier agricole du Pays avec une contribution de près de 65% à la production céréalière Nationale. La population est estimée à 2 536 255 habitants répartie entre 113 communes, 2133 villages et 7 cercles sur une superficie de 65 000Km<sup>2</sup>

La région est couverte par 3 bassins d'approvisionnement des grandes villes en produits forestiers, qui abritent les formations forestières d'où sont prélevés les bois destinés aux différents points de vente situés sur les axes routiers et dans les grandes agglomérations.

Les formations forestières exploitées de très faible productivité couvrent une superficie de 99 271 ha répartie entre les forêts classées 75% et les Forêts villageoises 25 % , et ne disposent pas pour la majorité de plan d'aménagement et de gestion ,

Le bois est un produit bien demandé, en milieu rural et urbain , pour la cuisson des aliments, les fabrications agro-alimentaires, le chauffage etc. Dans la région de Ségou on dénombre près de 100 points de vente bois permanents et temporaires sur les axes routiers: **Ségou -Bamako**, **Ségou -Koutiala**, **Bla- San**, **San-Kimparana**, et **San -Mopti**, dans près de 50 villages de 19 communes et concerne 643 personnes , 122 346 ménages et 750 012 habitants dont 35% sont des femmes .

Les produits sont exploités dans les formations forestières situées dans la majorité des cas dans les communes situées en dehors des lieux de commercialisation, sur les distances allant de 2 à 35 km, dont les forêts villageoises représentent 80% des lieux de prélèvement, et ne disposent pas de plan d'aménagement et de gestion .

L'exploitation et la commercialisation des produits forestiers et particulièrement du bois-énergie constitue un enjeu majeur pour le pays. En effet, la baisse cumulée de la production agricole liée en partie aux déficits pluviométriques, a amené certaines populations rurales à se rabattre sur le commerce du bois pour survivre. Elle concerne une couche vulnérable de la société pour laquelle la forêt est la seule ressource qui soit à la portée des plus pauvres.

L'exploitation et la commercialisation du bois sont réglementées par les textes nationaux, mais souffrent de l'application de ces textes, à cause entre autre de la faible capacité d'intervention de l'administration forestière, de l'anarchie autour de cette activité et surtout du manque d'information des principaux acteurs. Ce qui a eu comme conséquence la dégradation continue des ressources forestières. Face à cette situation le gouvernement du Mali a adoptée en 2007 une Politique Forestière et une nouvelle législation forestière en 2010.

Le présent projet s'inscrit dans ce contexte pour appuyer la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale et par la diffusion de la nouvelle loi qui règlemente l'exploitation, le transport et le commerce du bois au Mali.

## 1.2 Origines et problème

L'adoption récente en 2010 de la nouvelle loi forestière par le gouvernement du Mali vise à réorganiser dans un cadre nouveau, plus adéquat, l'exploitation, le transport et le commerce du bois au Mali. L'application de cette loi nécessite l'implication et la participation de la société civile, les opérateurs privés , les ONG et tous les acteurs , afin d'assurer une gestion durable et des ressources forestières du Pays. Dans ce contexte l'ONG ADAM ,qui travaille avec les populations locales de la région de Ségou dans le domaine de la gestion,

la préservation de l'environnement et des ressources forestières, s'est engagé à mener des actions en matière de législation et réglementation de l'exploitation des ressources forestières .

. L'exploitation et de commercialisation du bois à partir des formations forestières se font de plus en plus sans respect des lois et règlements en la matière avec comme conséquence la dégradation et la diminution des réserves forestières villageoises. Les causes liées à cette situation de dégradation des ressources forestières se situent au niveau de la :

- Faible organisation des acteurs clefs autour de la filière bois, et leur faible capacité dans la gestion et la préservation des ressources forestières dans les terroirs villageois ;
- insuffisance de l'information et la sensibilisation des populations riveraines sur la réglementation forestière qui exploitent illégalement et de manière anarchique sans respect des lois régissant l'exploitation et le commerce du bois des terroirs.

La satisfaction de ces besoins tirés du domaine forestier a entraîné une forte pression sur les ressources forestières et contribué à la dégradation rapide du capital forestier national et une régression des réserves forestières villageoises.

La population régionale est rural à 80% dont le revenu provient des ressources naturelles : agriculture, élevage, exploitation forestière. La dégradation et la diminution des réserves forestières villageoises ont eu comme conséquence la diminution des revenus et une menace sur les moyens d'existence des populations riveraines des forêts.

Il est apparu donc nécessaire de mener des actions d'éducation environnementale sur la réglementation, auprès des populations locales qui ignorent son contenu par manque d'information et de sensibilisation et renforcé la gouvernance organisationnelle et institutionnelle des principaux acteurs de la filière bois de la région.

## **2 - Objectif et stratégie d'exécution du projet.**

2.1 Le **Projet vise** à renforcer la gestion , la préservation des ressources forestières locales et améliorer le revu des riverains de ces forêts à travers l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et des échanges commerciaux, du bois provenant des forêts riveraines des villages. **L'objectif spécifique** du projet est de : Renforcer la capacité Organisationnelle et Institutionnelle des acteurs de la filière bois et communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois.

2.3 La démarche stratégique de mise en œuvre du projet a été axée sur l'approche participative basée sur les moyens visant à une prise de conscience environnementale d'un public plus large ,afin de favoriser la mise œuvre d'actions concrètes notamment celles qui permettent d'assurer l'exploitation durable des ressources naturelles de manière durable et conforme à la réglementation et la législation nationale en matière de gestion des ressources forestières, afin de contribuer à un développement durable.

La méthode d'exécution des activités a consistée à :

- faire une large information des parties prenantes,
- conduire les activités retenues, correspondant au besoin de chacun suivant son rôle ;

- L'information a été faite par des contacts directs, des messages écrits, et par les radios locales et a permis d'obtenir une large participation des bénéficiaires et de leur implication dans le processus de mise en œuvre du projet.

Le schéma organisationnel du projet dont l'ONG ADAM assure l'exécution comprend un Coordonnateur du projet avec un personnel d'appui (comptable, secrétaire chauffeur), un Comité Technique de Suivi du Projet. En plus du staff technique du projet, le projet dans son exécution a bénéficié de l'appui des associations/organisations des communautés locales d'exploitants de bois, des partenaires techniques dont l'administration des Eaux et Forêts et la direction du Développement Social, ainsi que des consultants et autres prestataires.

### 3 – Performance du projet

Toutes les activités ont été réalisées telle que prévue dans le plan des travaux suivant le calendrier prévu avec un léger retard, dû à la date de démarrage du projet qui a coïncidé avec le début de la saison hivernale, période pendant laquelle les principaux acteurs sont occupés par les travaux champêtre..

Pour atteindre l'objectif spécifique du projet qui est de : **Renforcer la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs de la filière bois et communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois**, deux produits ont été réalisés :

**Produit 1** : *Les acteurs de la filière bois sont informés, et sensibilisés sur la réglementation en matière d'exploitation, et commercialisation du bois.*

Les activités qui ont concourues à la réalisation de ce produit ont été la sensibilisation, et l'information des acteurs sur la réglementation forestière .Elles ont été réalisées à travers :

- L'atelier de lancement qui a regroupé les acteurs, les décideurs administratifs de la région, avec la participation de 35 personnes et l'atelier de restitution des résultats du projet au membre du comité technique de suivi et les autres acteurs qui a regroupé 14 personnes.
- Les ateliers de sensibilisation et d'information des acteurs sur la législation et la réglementation en matière d'exploitation, et de commerce du bois, tenues dans les 7 cercles de la région pendant un jour par cercle Ces ateliers ont regroupés les services techniques, les transporteurs, les organisations locales d'exploitants, les chambres d'agriculture, les collectivités de base (commune), les exploitants et les chefs de villages pour un effectif de 130 personnes sur une prévision de 105 soit un taux de réalisation de 124 %. Elle a été menée avec l'aide d'un consultant en législation forestière.
- La production et la diffusion de support de communication radio sur la réglementation de l'exploitation et le commerce du bois sur (sept) 7 radios de proximités locales dans chacun des 7 cercles de la région pendant 6 mois pour 474 heures de diffusion en langue nationale Bamanankan et en Français sur une prévision de 100 heures soit un taux de réalisation de 400% . Elle a été menée avec la participation d'un consultant en communication.
- La traduction en langue nationale Bamanankan des textes législatifs et réglementaires sur l'exploitation et le commerce du bois, sa multiplication en 100 exemplaires et sa diffusion auprès des principaux acteurs de la filière bois dans la région.

**Produit 2 :** *Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle et institutionnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, et le commerce du bois.*

Les activités qui ont contribué à la réalisation de ce produit ont été la réalisation d'action de renforcement des organisations d'exploitation et de commercialisation de la filière bois au niveau communal, local et régional et conception et l'installation d'une base de données pour le suivi des ressources forestières villageoises et les acteurs de la filière bois autour des points de vente dans la région de Ségou . Ces activités ont été réalisées à travers :

- a) L'enquête sur la situation de l'exploitation et la commercialisation du bois dans la région, avec la participation du personnel des Eaux et Forêts et un consultant pendant 15 jours,.
- b) Le diagnostic, l'analyse et l'élaboration du programme d'appui organisationnel et institutionnel des organisations d'exploitant et de commerçants de bois dans la région ( cette activité n'était pas prévue dans le plan des travaux ) sur l'ensemble des cercles de la région avec la participation d'un spécialiste en organisation paysanne.
- c) La mise œuvre du programme d'appui organisationnelle et institutionnelle auprès des organisations d'exploitants et de commerçants de bois. Grâce à ces appuis institutionnels il a été mise en place des organisations d'exploitants dans les 19 communes , dans les 7 cercles et au niveau de la région ; ainsi que l'organisation et la tenue de session de formation de 73 membres des organisations d'exploitants et de commerçants de bois sur une prévision de 50 personnes soit un taux de réalisation de 146 % . Ainsi 22 organisations d'exploitants au niveau communal, locale et régionale ont bénéficiés de cet appui sur une prévision de 38 organisation soit un taux de réalisation de 58 % . Elle a été menée avec la participation d'un spécialiste en organisation paysanne de la Direction Régionale du Développement social.
- d) La conception, et l'installation de la base de données pour le suivi des ressources forestières villageoise et les acteurs de la filière bois ainsi que la formation de 3 cadres du personnel de l'administration forestière régionale pour son fonctionnement.

Les activités du projet ont été menées pendant 12 mois à partir de la date du 17 juin 2014 date du lancement

Le montant total des dépenses du projet a été de *152 853 USD dont une contribution de 123 667 USD mobilisé par OIBT et 29 186 USD comme contribution nationale.* La mobilisation des apports des ressources financières a été satisfaisante sur une prévision de 178 893 soit 85% de taux de réalisation.

## **4 Résultat du projet, participation des bénéficiaires visés**

4.1 L'objectif spécifique du projet est de *renforcer la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs de la filière bois et la communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois dans la région.* On note avec satisfaction une amélioration de la situation par rapport au moment de la programmation du projet. Les résultats des activités qui concourent à l'atteinte de cet objectif ont été satisfaisants par rapport aux prévisions attendus des deux produits.

**4.2 Produit 1 :** *Les acteurs de la filière bois sont informés, et sensibilisés sur la réglementation en matière d'exploitation, et commercialisation du bois.*

Les résultats des activités d'information et de sensibilisation des acteurs ont contribué à améliorer la connaissance des principaux acteurs sur la réglementation de l'exploitation forestière et la commercialisation du bois dans la région.

Ainsi 95 % de la population de la région soit plus de 2 millions d'habitants ont été informée sur la législation et la réglementation forestière, sur une prévision de 80%; et 174 personnes ont participé aux différentes sessions d'ateliers de sensibilisation et d'information organisé et tenu par le projet.

On note une augmentation du nombre d'exploitants de bois conforme à la réglementation de 246 % par rapport la situation de référence donnée par l'enquête de terrain( de 643 en octobre 2014 à 2224 en avril 2015) ainsi que du nombre délivrance des permis de coupe de bois variable suivant les cercles jusqu' à 50% liées à la prise de conscience des acteurs et aussi les bois exploités dans les formations forestières locales sont de plus en plus conformes à la réglementation forestière.

Les résultats ont comme **effet** l'atténuation de l'incivisme élevé des populations et renforcer la capacité des acteurs en matière de législation et de réglementation forestière visant la gestion et la préservation des ressources forestières locales.

**Produit 2** : *Les acteurs de la filière bois ont leur capacité organisationnelle et institutionnelle renforcée autour de la filière bois dans le domaine de l'exploitation, et le commerce du bois.*

Les résultats des activités de renforcement des organisations d'exploitation et de commercialisation de la filière bois au niveau communal, local et régional en matière de gouvernance organisationnelle et institutionnelle , ont contribués a :

- a) - améliorer les connaissances sur la filière bois : les acteurs, les produits, les circuits de distribution et l'état des ressources forestières, et proposer des programmes d'amélioration de la gestion durable des ressources forestières.
- b) - impliquer les acteurs à travers les Organisations d'exploitants mise en place et fonctionnelle , dans la gestion durable des ressources forestières de la région dans un cadre organisé et structuré comme une plateformes multi-acteurs pour un dialogue politique sur la gouvernance forestières, qui favorise un cadre d'échange et de communication sur l'exploitation du bois, impliquant tous les acteurs directs et indirects de la filière bois dans la région
- c) - renforcer la capacité de gestion et de suivi des activités d'exploitation et de commerce du bois de l'administration forestière régionale par la disponibilité de données de base pouvant fournir des informations sur l'exploitation , le transport, le stockage et le commerce du bois dans la région , pouvant contribuer à l'élaboration et à la mise œuvre de plan d'aménagement de certains massifs forestier villageois.

**L'Impact**, des résultats du projet est la contribution à une meilleure organisation de l'exploitation des formations forestières locales conformément à la réglementation forestière ; et à une meilleure gouvernance dans l'exploitation et le commerce du bois dans la région ainsi que l'amélioration du revenu des exploitants forestiers

#### **4.3 Les acquis de la mise œuvre** des activités du projet sont :

- 1) Les acteurs de la filière bois sont informés et sensibiliser sur la réglementation et la législation forestière en matière d'exploitation et de commerce de bois dans la région de Ségou. *(95% de la population régionale a été touchée à travers 474 heures de diffusion radio, la traduction et la diffusion en langue nationale des textes forestiers) ;*
- 2) Les exploitants forestiers et les commerçants de bois ont leur capacité organisationnelle, et institutionnelle renforcée autour de la filière bois à travers la mise en place de 14 organisations communales et 7 organisations locales dans les cercles de la région et une organisation faitière au niveau régional ; et la formation de 73 de ses membres dirigeants. Mais cet acquis demeure encore fragile en raison de la faible capacité organisationnelle et technique des acteurs dû à la faiblesse de la durée et de l'effet de l'appui institutionnel fourni auprès des bénéficiaires pendant la durée du projet par rapport à l'ampleur des besoins en renforcement de

capacité et en appui organisationnel et institutionnel des organisations professionnelles de bois .

- 3) L'existence d'une base de données sur le suivi de l'exploitation et la commercialisation du bois,.

#### **Le mécanisme de pérennisation de ses acquis sera axée sur**

- 1- La poursuite de la sensibilisation des acteurs par divers canaux de communication afin de renforcer l'éveil de conscience pour la sauvegarde des ressources environnementales et le changement de comportement à travers :
  - Les radios de proximité partenaires au projet, qui s'engagent par des plages d'information à poursuivre les diffusions sur la législation et la gestion des ressources forestières et autres thèmes relatifs à la gestion des ressources forestières ;
  - Les membres des organisations d'exploitant de bois mise en place et fonctionnelles
  - l'administration des Eaux et Forêts.
- 2- La consolidation du renforcement de capacité des organisations d'exploitant de bois, à travers des appuis techniques, et organisationnels dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en matière d'exploitation et de commercialisation du bois, menés par :
  - l'ONG, qui poursuivi la mobilisation communautaire et celles d'autres initiatives d'appui à la base auprès de partenaires ;
  - la Direction Régionale du Développement Social dans le cadre de ses missions sectorielles de service publique ;
  - l'administration régionale des Eaux et Forêts conformément à sa mission sectorielle de service publique ; .
- 3- L'exploitation de la base de données sur l'exploitation et la commercialisation du bois dans la région et la diffusion des informations par l'administration des Eaux et Forêts.

## **5 Bilan et analyse**

5.1 Les exploitants forestiers villageois des 19 communes, les 22 organisations d'exploitant et les commerçants de bois, ont été les principaux bénéficiaires et acteurs primaires qui ont participé à la mise en œuvre du projet en adéquation avec leur priorité et besoin dans le cadre de l'exploitation et la commercialisation du bois et conformément la formulation du projet. Quant aux acteurs secondaires, leur participation a été en adéquation avec la définition du projet et ils ont joué pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des activités, il s'agit de la direction régionale des Eaux et Forêts et la direction régionale du développement social en prenant en compte le rôle de chacun de ces acteurs conformément à leur mission sectorielle, et les besoins spécifiques des bénéficiaires directs en matière d'exploitation et de commercialisation du bois. Dans la définition des acteurs, certains ont moins participé, à la réalisation des activités du projet, notamment les collectivités locales et de base à cause de la nature des activités programmées. Néanmoins leur rôle dans la gestion et le suivi des ressources forestières locales est renforcé par l'existence d'organisations d'exploitant forestiers formelles et bien structurées qui seront leurs interlocuteurs privilégiés. Les acteurs primaires et secondaires ont participé avec satisfaction et s'engagent à poursuivre la consolidation des acquis du projet après le financement extérieur. .

5.2 Il ressort des résultats de la mise en œuvre du projet qu'il y a adéquation entre la définition du problème central notamment l'exploitation et la commercialisation du bois dans les terroirs villageois moins respectueuse des textes législatifs et réglementaires, le choix des objectifs spécifiques, des produits attendus et la stratégie de mise en œuvre des activités.

5.3 La mise en œuvre du projet a été faite suivant la planification initiale dans le document du projet sans une différence notable entre les prévisions et les réalisations. Cependant au vu des résultats de la mise en œuvre, il ressort une sous estimation de l'ampleur des besoins en renforcement de capacité en gouvernance organisationnelle et institutionnelle des acteurs primaires, nécessaires à la consolidation de l'objectif de développement du projet, qui est de renforcer la gestion, la préservation des ressources forestières locales et améliorer le revenu des riverains de ces forêts à travers l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et des échanges commerciaux, du bois provenant des forêts riveraines des villages.

5.4 Le calendrier de la mise en œuvre du projet a subi une influence de la saison d'hivernage; période des activités champêtres qui occupe une partie des acteurs, avec comme conséquence: un décalage des activités programmées dans le document initial et une diminution du temps consacré certaines activités par rapport à la durée totale du projet. Aussi les contraintes sociales ont affectées le calendrier de finalisation de la base de données.

Les apports mobilisés ont été en adéquation avec les activités programmées, mais la contribution de OIBT a subi l'effet de la variation du taux de change du Dollar US par rapport à la monnaie locale Franc CFA..Le réajustement de certaines lignes budgétaires de dépense pour prendre en compte les besoins spécifiques de certains postes de dépense dans le respect du budget total a permis de faire face à cette situation. La contrepartie nationale a été mobilisée suivant les besoins des activités sans retard. Les matériels et équipements acquis ont été satisfaisants en nombre et en qualité pour la conduite des activités. Les compétences requises pour la mise en œuvre des activités ont été à hauteur de souhaits et les services fournis dans le délai (consultants en législation, base de données, et en communication). Cependant les services d'appui conseil en gouvernance organisationnelle et institutionnelle ont été sous estimés et faiblement budgétés.

5.5 L'analyse du bilan de la mise en œuvre du projet fait ressortir que des acquis importants ont été obtenus mais dont la consolidation sera nécessaire pour assurer la pérennisation à cause de la fragilité de certains acquis (4.3). La pérennisation impliquera l'ensemble des acteurs, notamment les bénéficiaires directs, les institutions associées à l'exécution: Direction Régionale des Eaux et Forêts, la Direction Régionale du Développement Social et l'ONG ADAM, chacun en fonction de son rôle et de ses attributions institutionnelles dans la mise en œuvre des activités du projet., et nécessitera un appui financier extérieur notamment de l'OIBT.

## **6 Enseignements dégagés**

De l'analyse du bilan des résultats de mise en œuvre du projet se dégagent les enseignements suivants :

- a. La participation et l'implication des bénéficiaires directs dans la formulation et l'exécution du projet de manière à prendre en compte suffisamment leur besoin est indispensable dans l'atteinte des résultats durables. Les appuis en matière de gouvernance organisationnelle et institutionnelle ont été très déterminants dans les résultats obtenus et correspondent aux besoins du niveau organisationnel et institutionnel au moment de la formulation du projet; mais d'autres besoins existent qu'il faut prendre en compte pour mieux contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement du projet.
- b. La stratégie de mise en œuvre doit mettre l'accent sur l'approche partenariale avec les structures gouvernementales en facilitant leur participation et implication ainsi que leur engagement en fonction de leur mission sectorielle, afin de faciliter le suivi et la prise en compte des acquis et d'assurer leur pérennité au delà du financement extérieur.

- c. La nécessité de prévoir des provisions en ressources financière face aux variations du taux de change des ressources en devis étrangères par rapport à la monnaie locale, afin de faciliter le financement des activités.

## **7 Conclusions et recommandations**

### **7.1 CONCLUSION**

De l'analyse du bilan et de la performance de la mise en œuvre du projet la conclusion suivante se dégage :

- La mise en œuvre du projet a bénéficié de la participation des principaux bénéficiaires et des acteurs et abouti à des résultats positifs et satisfaisants dans l'atteinte des objectifs (l'objectif de développement **et objectif** spécifiques)
- La définition du problème celui d'exploitation et la commercialisation du bois moins respectueuse de la législation et la réglementation forestière, est conforme aux besoins des bénéficiaires, est entièrement prise en compte par les activités du projet.
- L'objectif spécifique du projet a également été atteint avec satisfaction grâce à l'amélioration de la capacité Organisationnelle et institutionnelle des acteurs de la filière bois et communication sur la loi forestière en matière d'exploitation et de commercialisation du bois.
- La réalisation des activités a été faite en adéquation et en conformité avec la stratégie et le plan des travaux sans différence notable entre les prévisions du document projet et les réalisations dans le respect des délais prévus.
- La mobilisation des apports a été satisfaisante,
- Les résultats demeurent faibles et fragiles dans le domaine de la gouvernance organisationnelle et institutionnelle des organisations professionnelles du bois à cause la durée et la nature des appuis fournis. Il conviendrait de consolider cet acquis afin d'obtenir la durabilité dans la gestion des ressources forestières, ainsi que les impacts attendus et la pérennisation des acquis.

### **7.2 RECOMMANDATIONS**

1. Impliquer les bénéficiaires directs dans les phases de formulation et de planification du projet afin mieux prendre en compte tous leurs besoins et obtenir leur participation à la mise en œuvre des activités ;
2. Mettre l'accent sur l'approche partenarial avec les structures gouvernementales en facilitant leur participation et implication ainsi que leur engagement en fonction de leur mission sectorielle, dans la réalisation des activités, afin de faciliter le suivi et la prise en compte des acquis et d'assurer leur pérennité au delà du financement extérieur,
3. Consolider les acquis par un appui dans le domaine de la gouvernance organisationnelle et institutionnelle des organisations professionnelles du bois dans la région dans le cadre du renforcement de législation et la réglementation forestière nationale.
4. Diffuser les acquis du projet en matière de conception et de fonctionnement de base de données sur l'exploitation et la commercialisation bois dans les autres régions du pays.

**Responsable du rapport**

**Nom** : FANSERI BOUARE

**Poste occupé**: Coordinateur

**Date** : 15 juillet 2015

# ANNEXES

## Annexe 1 : État financier du projet DES FONDS DE OIBT ( 1 USD=502 FCFA)

Nom du projet : numéro du projet : TFL-SPD -038/13Rev3			Période se terminant le 30 juin 2015			
Intitulé du projet : Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région de Ségou Mali.						
Rubrique	Somme originelle (en USD) A	Dépenses			Fonds disponibles E=( A-D)	
		Contractées B	Réglées C	Total D= (B+C)		
1 Fonds administré par l'Agence d'exécution						
	<b>10 Personnel</b>	<b>19 900</b>				
<b>11</b>	<b>Personnel permanent</b>					
11.1	Coordinateur du projet	9 000		13911	13911	0
11.2	Chauffeur	1 800		1400	1400	0
<b>12</b>	<b>Personnel d'appui</b>					
12.1	Comptable	4 000		1868	1868	0
12.2	Secrétaire	2700		1284	1284	0
12.3	Consultants	2 400		2400	2400	0
<b>19</b>	<b>Sous total</b>	<b>19 900</b>		<b>20537</b>	<b>20537</b>	<b>0</b>
<b>20</b>	<b>Frais de déplacement</b>	<b>10320</b>				
21	Allocation journalière					
21.1	Personnel national					
21.2	Consultants	720		773	773	0
21.3	Coordinateur	6000		5769	5769	0
21.4	Chauffeur	3600		2800	2800	0
<b>29</b>	<b>Sous total</b>	<b>10320</b>		<b>9492</b>	<b>9492</b>	<b>0</b>
<b>30</b>	<b>Frais des</b>	<b>39 550</b>				

	<b>immobilisations</b>					
31	Location de bureau	2250		2 250	2 250	0
32	Matériel informatique	5400		6 871	6 871	0
33	Matériel bureautique	5400		5 480	5 480	0
34	Matériel pédagogique	2500		2 533	2 533	0
35	Véhicule	15 000		16 493	16 493	0
36	Matériel/Equipement des sites de ventes de bois	9000		6000	6000	0
<b>39</b>	<b>Sous total</b>	<b>39550</b>		<b>39547</b>	<b>39547</b>	<b>0</b>
<b>40</b>	<b>Consommable</b>	<b>13 500</b>				
41	Fourniture de bureau	3000		3052	3052	0
42	Service Informatique/internet	3000		3271	3271	0
43	Reproduction/Documentation	4000		3109	3109	0
44	Téléphone /Fax /eaux /électricité	3500		3487	3487	0
<b>49</b>	<b>Sous total</b>	<b>13500</b>		<b>12 919</b>	<b>12 919</b>	<b>0</b>
<b>50</b>	<b>Frais des ateliers</b>	<b>20 997</b>				
<b>51</b>	<b>Atelier de lancement et de restitution( 2 jours 40 personnes)</b>	<b>6120</b>				
51.1	Modération	120		107	107	0
51.2	Allocation journalière	3200		2656	2656	0
51.3	Pause-café/déjeuné	1600		2175	2175	0
51.4	Location de salle	1000		427	427	0
51.5	Média	200		879	879	0
	<b>Sous-total1</b>	<b>6 120</b>		<b>6244</b>	<b>6244</b>	<b>0</b>
<b>52</b>	<b>Ateliers locaux /information dans les cercles ( 1 jours avec 105 participants)</b>	<b>7497</b>				
<b>52.1</b>	Modération	420		429	429	0
<b>52.2</b>	Déplacement	5 00		536	536	0
<b>52.3</b>	Allocation journalière	3427		4 183	4 183	0
<b>52.4</b>	Pause-café/déjeuné	2100		2743	2743	0
<b>52.5</b>	Location de salle	350		418	418	0
<b>52.6</b>	Média	700		405	405	0
	<b>Sous-total 2</b>	<b>7497</b>		<b>8 714</b>	<b>8 714</b>	<b>0</b>
<b>53</b>	<b>Ateliers de formation ( 3jours avec 40 personnes)</b>	<b>7880</b>				
<b>53.1</b>	Modération	180		180	180	0
<b>53.</b>	Déplacement			120	120	0

<b>2</b>						
<b>53.3</b>	Allocation journalière	4800		4800	4800	0
<b>53.4</b>	Pause-café/déjeuné	1800		2900	2900	0
<b>53.5</b>	Location de salle	1000		0	0	0
<b>53.6</b>	Média	100				<b>0</b>
	<b>Sous-total 3</b>	<b>7880</b>		8000	8000	0
<b>59</b>	<b>Sous total ( 1+2+3)</b>	<b>20997</b>		<b>21695</b>	<b>21695</b>	<b>0</b>
<b>60</b>	<b>Frais de Gestion de l'information</b>	<b>19 400</b>				
61	<b>Publicité/Information</b>					
61.1	Recherche /enquête	3500		3500	3500	0
61.2	Constitution base de données	2500		2500	2500	0
	<b>Sous-total</b>	<b>6 000</b>		<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>0</b>
<b>62</b>	<b>Autre actions de sensibilisation</b>					
62.1	Production supports audio visuels des textes	1750		1750	1750	0
62.2	diffusion de supports audio visuels des textes	1750		1750	1750	0
62.3	Traduction des textes en langue nationale	2500		2500	2500	0
	<b>Sous- total</b>	<b>6000</b>				<b>0</b>
<b>63</b>	<b>Frais divers</b>	3 400		1500	1500	0
<b>64</b>	<b>Audit du projet</b>	4000		4000	4000	0
<b>65</b>	<b>Imprévus</b>	0				
<b>69</b>	<b>Sous-total</b>	<b>19400</b>		<b>18114</b>	<b>18114</b>	<b>0</b>
<b>70</b>	<b>Frais de gestion et de suivi du projet (7%)</b>					
71	Frais gestion Agence Exécution					
72	Frais de suivi Point focal					
<b>79</b>	<b>Sous-total</b>					
80	<b>Frais de suivi et administration du projet OIBT</b>					
81	<b>Suivi et examen OIBT</b>					
82	<b>Evaluation OIBT</b>					
83	<b>ITTO ex-post évaluation 12% ( 19, 29, 39, 49, 59 , 69 et 81)</b>					
	<b>Total des dépenses au 30 juin 2015</b>			<b>123667</b>	<b>123667</b>	
	<b>Total fonds disponible</b>	<b>123 667</b>				<b>0</b>

## Annexe 2 État de trésorerie du projet

Nom du projet : Numéro du projet : TFL-SPD -038/13Rev3		Période se terminant le 30 juin 2015			
Intitulé du projet : Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de Gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région de Ségou Mali.					
Composante	Référence	Dépenses	Somme En \$ EU	Devise locale FCFA	
<b>A- Fonds OIBT</b>					
<b>1<sup>ère</sup> tranche</b>	Virement bancaire 14 mai 2014		75 000	34 992 607	
<b>2<sup>ème</sup> tranche</b>	Virement bancaire 15 janvier 2015		48 667	27 106 658	
<b>3<sup>ème</sup> tranche</b>					
<b>Total des fonds reçu</b>			<b>123667</b>	<b>62 099 265</b>	
<b>B -Dépenses de l'Agence d'exécution</b>					
10-Personnel					
11.1	Coordinateur du projet	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	13911	6600 0000
11.2	Chauffeur	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	1400	720000
<b>12</b>	<b>Personnel d'appui</b>				
12.1	Comptable	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	1868	1020 000
12.2	Secrétaire	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	1284	660 000
12.3	Consultants			2400	1310 000
<b>19</b>	<b>Sous total</b>			<b>20537</b>	<b>10310000</b>
<b>20</b>	<b>Frais de déplacement</b>				
21	Allocation journalière				
21.1	Personnel national				
21.2	Consultants			773	360 000
21.3	Coordinateur	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	5769	2 965000
21.4	Chauffeur	Etat de paiement	Juin 2014a mai 2015	2800	1440 000
<b>29</b>	<b>Sous total</b>			<b>9492</b>	<b>4 765000</b>
<b>30</b>	<b>Frais des immobilisations</b>				
31	Location de bureau			2 250	1050 000

32	Matériel informatique			6 871	3 206 000
33	Matériel bureautique			5 480	2557 000
34	Matériel pédagogique			2 533	1182 000
35	Véhicule	Factures et reçus	De juin 2014 à mai 2015	16 493	8 527 620
36	Matériel/Equipement des sites de ventes de bois			6000	3 330 000
<b>39</b>	<b>Sous total</b>			<b>39547</b>	<b>19 852620</b>
<b>40</b>	<b>Consommable</b>				
41	Fourniture de bureau	Factures	De juin 2014 à mai 2015	3052	1556800
42	Service Informatique/internet	Factures,	De juin 2014 à mai 2015	3271	1668000
43	Reproduction/Documentation	Factures et reçu	De juin 2014 à mai 2015	3109	1598000
44	Téléphone /Fax/eaux /Electricité	Factures	De juin 2014 à mai 2015	3487	1679200
<b>49</b>	<b>Sous total</b>			<b>12 952</b>	<b>6 502 000</b>
<b>50</b>	<b>Frais des ateliers</b>				
<b>51</b>	<b>Atelier de lancement et de restitution ( 2 jours 35 personnes)</b>				
51.1	Modération	Etat	De juin 2014	107	50 000
51.2	Allocation journalière	Facture et reçu	De juin 2014 et juin 2015	2656	1333580
51.3	Pause-café/déjeuné	Factures et reçus	De juin 2014 et juin 2015	2175	1092 340
51.4	Location de salle	Factures et reçus	De juin	427	200 000
51.5	Média/	Reçus	De juin 2014	879	410 000
	<b>Sous-total1</b>			<b>6244</b>	<b>3 085 920</b>
<b>52</b>	<b>Ateliers locaux /information dans les cercles ( 1 jours avec 130participants)</b>				
52.1	Modération	Etat	D'octobre 2014	429	200 000
52.2	Déplacement	Facture et reçu	D'octobre 2014	536	250 000
52.3	Allocation journalière	Factures et reçus	D'octobre 2014	4 183	1952 000
52.4	Pause-café/déjeuné	Factures et reçus	D'octobre 2014	2743	1 280 000
52.5	Location de salle	Reçus	D'octobre 2014	418	195 000
52.6	Média	Etat	D'octobre 2014	405	189 000
	<b>Sous-total 2</b>			<b>8 714</b>	<b>4 121 500</b>
<b>53</b>	<b>Ateliers de formation ( 3jours avec 73 personnes)</b>				
53.1	Modération	Etat	De mai2015	180	250 000

53. 2	Déplacement	Facture et reçu	De mai2015	120	71 000
<b>53. 3</b>	Allocation journalière	Factures et reçus	De mai2015	4800	2 340
<b>53. 4</b>	Pause-café/déjeuné	Factures et reçus	De mai2015	2900	1 752
<b>53. 5</b>	Location de salle	Reçus	De mai2015	0	0
<b>53. 6</b>	Média				27500
	<i>Sous-total 3</i>			8000	4 440500
<b>59</b>	<i>Sous total ( 1+2+3)</i>			<b>22958</b>	<b>11 647 920</b>
<b>60</b>	<b>Frais de Gestion de l'information</b>				
61	<b>Publicité/Information</b>				
61. 1	Recherche /enquête	Factures et reçus	Octobre et novembre2014	3500	1650 000
61. 2	Constitution base de données	Etat et factures	Novembre 2014février à mai 2015	2500	1387500
	<i>Sous-total</i>			<b>6 000</b>	<b>3037500</b>
<b>62</b>	<b>Autre actions de sensibilisation</b>				
62. 1	Production supports audio visuels des textes	Factures	Octobre 2014 et avril 2015	1750	815500
62. 2	diffusion de supports audio visuels des textes	Factures	Octobre 2014 a avril 2015	1750	815500
62. 3	Traduction des textes en langue nationale	Factures	De mai 2015	2500	1400 000
	<i>Sous- total</i>			<b>6000</b>	<b>3031000</b>
<b>63</b>	<b>Frais divers</b>	<b>Etat et factures</b>	Mai 2015, juin 2015	1500	753 225
<b>64</b>	<b>Audit du projet</b>	<b>Factures</b>	Mai 2015	4000	2200 000
<b>65</b>	<b>Imprévus</b>			0	0
<b>69</b>	<i>Sous-total</i>			<b>18114</b>	<b>9021725</b>
<b>70</b>	<b>Frais de gestion et de suivi du projet (7%)</b>				
71	Frais gestion Agence Exécution				
72	Frais de suivi Point focal				
<b>79</b>	<i>Sous-total</i>				
80	<i>Frais de suivi et administration du projet OIBT</i>				
81	<i>Suivi et examen OIBT</i>				
82	<i>Evaluation OIBT</i>				
83	<i>ITTO ex-post évaluation 12% ( 19, 29, 39, 49, 59 , 69 et 81)</i>				
	<b>Total des dépenses à la date du rapport</b>	<b>30 juin 2015</b>		<b>123667</b>	<b>62 099265</b>
	<b>Solde ( A-B)</b>	123 667		<b>0</b>	<b>0</b>